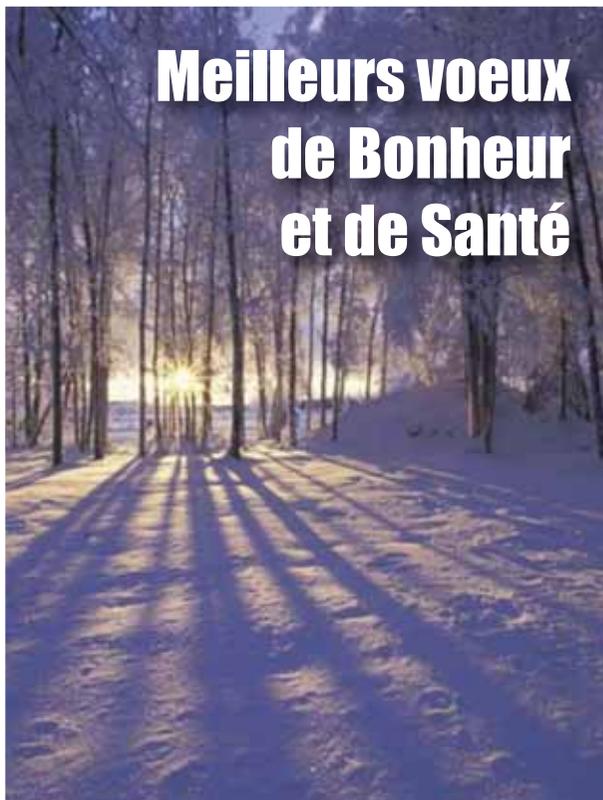




Numéro 116 - Hiver 2010-2011

Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



PPNa Contact
Périodique trimestriel

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue d'Engihoul, 6
4550 Saint-Séverin
Tél. : 04.371.37.02

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Jean Fonzé

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Albert Cavicchia

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

De qui se moque Intradel ?3

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée générale4

Notre histoire locale

Notices historiques sur le Condroz
(10^e partie). Histoire populaire.....5

Ça s'est passé près de chez vous

Maltraitance animale à Nandrin..... 11

Environnement général

Ne pourrait-on pas avoir recours à autre
chose qu'au sel ?.....12

Cotisations.....13

Environnement local

Lutte à mort contre la berce du caucase..... 14

Environnement général

Le plastique, matière mortifère15

Ici et ailleurs

Quand la météo perd la boule17

Les faux produits du terroir.....18

En bref : une information intéressante
pour les amateurs de balades.....19

Nature

L'hiver est là, n'oublions pas les oiseaux !.20

De qui se moque Intradel ?



Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont de plus en plus pris conscience de la nécessité de préserver l'environnement, notamment sous l'impulsion d'association comme le PPNa.

Afin de résister à l'invasion massive de déchets ménagers et autres, ils ont développé un système de ramassage sélectif des déchets de plus en plus efficace et installé un réseau d'aires de collecte de plus en plus étendu. Les citoyens - consommateurs - ont été incités à trier leurs ordures et, à cette fin, ils ont été encouragés à utiliser les déchetteries, appelées recyparcs chez nous, afin de souligner que ce qui y était amené par les citoyens n'était pas simplement entassé dans des dépotoirs ou incinéré dans des fours, mais au contraire recyclé.

Toutefois, au fil des années, la contribution financière du consommateur n'a cessé d'augmenter alors que ses efforts de triage devenaient de plus en plus performants.

Or, que constatons-nous ?

Intradel vient de décréter qu'à partir du premier janvier de cette année, les bouteilles en plastique et berlingots ne seraient plus acceptés dans les recyparcs sous le prétexte fallacieux que trop peu de citoyens utiliseraient les conteneurs appropriés à cet effet. À titre personnel, nous avons pu constater, à chacune de nos visites au parc de Nandrin, que les conteneurs étaient bien remplis.

Cette décision entraîne pour le citoyen l'obligation d'acheter des sacs bleus destinés à être collectés par le service des éboueurs (en plus des poubelles imposées, elles aussi d'ailleurs, sans concertation avec la population). Il s'agit là d'une décision hypocrite dissimulant mal une augmentation déguisée de la contribution financière du consommateur au traitement des immondices. Cela revient, pour lui,

à une espèce d'augmentation de la taxe sur les immondices payée à la commune. Même si la vente des sacs ne profite qu'à la société Intradel.

Faut-il s'attendre, comme d'aucuns le prédisent, à ce que l'on nous impose, dans le futur, des sacs rouges pour le verre, des sacs violets pour les végétaux... Vive l'arc-en-ciel.

Il est certain que la politique d'Intradel découragera et pénalisera les trieurs consciencieux et respectueux de l'environnement. Par ailleurs, il faut craindre que les abords des routes et les rives des cours d'eau ne voient proliférer davantage les envahisseurs en plastique lâchés par les incorrigibles indéclicats.

Enfin, pourquoi les services publics se transforment-ils en sociétés obligatoirement autofinancées, ce qui constitue un dévoiement de leur raison d'être ? ■

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée générale

Le **lundi 21 février 2011** à 20 h 00, l'Assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra en la salle Sprumont, rue du Presbytère (derrière le musée de la vie rurale condreuse). Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- rapports moral et financier de l'association ;
- renouvellement du Conseil d'administration ;
- propositions pour 2011.

Appel aux candidatures

Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa. ■

Notices historiques sur le Condroz (10^e partie) Histoire populaire

par l'Abbé G. Boniver, curé de Warzée (1926).

La guerre des d'Awans et des Waroux (suite)

À peine le pays goûtait-il un peu de repos que la lutte fatale entre les d'Awans et les Waroux recommença. En même temps que cette guerre intestine, les brigandages se multipliaient d'une façon effrayante.

La situation intérieure devint si critique que le Prince-évêque dut s'enfuir et demander l'appui de Jean III, duc de Brabant. Heureusement, la "Paix de Fexhe" (14 juin 1316) arrangea tout, en stipulant que les bourgeois devaient être menés par loi et jugement de leurs juges naturels. Cette paix proclama le principe de l'intervention du pays dans la législation du gouvernement de l'État.

À cette paix assistèrent : Chantemerle, bailli¹ du Condroz, Henri de Neuville, Libert Butoir, sire de Clermont lez-Nandrin, Corbeau d'Anthisnes et Libert de Villers, Wauthier, voué² de Huy, Henri, sire de Hermalle, Renaud d'Argenteau.

En 1318, Henri de Viloie, gouverneur du Comté de Luxembourg, au nom de Jean de Bohême³ pénétra dans le territoire du Condroz et rançonna les habitants.

Ceux-ci se plaignirent à leur Prince-évêque et à la cité de Liège. Le bailli du Condroz reçut l'ordre d'envahir le Luxembourg. Le bailli du Condroz exécuta l'ordre reçu et brûla la ville de **Marche** ainsi que six villages et emporta un riche butin.

Le roi Jean de Bohême³ chargea alors son sénéchal⁴ de dévaster le pays de Liège. Avec une troupe de 5 000 cavaliers, il ravagea et incendia tous les villages jusqu'à Chênée, près de Liège. Le Prince-évêque, à la tête de ses cavaliers, s'avança, de son côté, jusqu'à Bastogne en brûlant les villages luxembourgeois.

Cette guerre dura un an, sans qu'une grande bataille en règle fût livrée. Le duc de Brabant interposa sa médiation et parvint à faire conclure une trêve de deux ans, qui commencerait le 15 avril 1319. La paix s'ensuivit moyennant une somme d'argent payée comme indemnité par le Prince-évêque au comte de Luxembourg.

En 1320, la guerre privée entre les d'Awans et les Waroux reprit avec une nouvelle fureur. De tous les points de la Hesbaye et du Condroz, les barons s'empressèrent d'accourir avec leurs gens et leurs vassaux. Parmi les Waroux, on distinguait les de Cerf de Huy, Henri de Hermalle ainsi que Chantemerle, tandis que du côté des d'Awans, nous trouvons les sires de *Villers-aux-Tours* et Butoir, seigneur de *Clermont*. La terrible *bataille de Dommartin* (25 août 1325) laissa la victoire du côté des d'Awans. Les Waroux étaient bien 350 chevaliers, tandis que les d'Awans en comptaient 270, plus les fantassins. Nombre d'entre eux, entre autres Butoir, sire de Clermont, y perdirent la vie.

En 1328, les Liégeois, alliés du parti des d'Awans, vinrent assiéger le Prince-évêque qui se trouvait à Huy. L'assaut se donna au Thier de Nierbonne le 4 juin, mais il fut repoussé par les Hutois. Plusieurs années s'écoulèrent encore, mettant aux prises les anciens ennemis !

Enfin, en 1335, les chefs des deux partis se réconcilièrent à l'occasion du mariage du fils de Thierry d'Awans avec la fille de Gauthier de Warfusée, chef du parti des Waroux. Godefroid, seigneur de la Chapelle-lez-*Tavier* fut un de ceux qui scellèrent la commission des douze nobles chargés de rétablir la paix.

En 1332, le *Prince-évêque Adolphe de la Marck* eut des démêlés avec le duc de Brabant au sujet de la ville de Malines, que le Prince-évêque venait de vendre au comte de Flandre. L'évêque fit appel à tous ses vassaux du Condroz et d'ailleurs, contre le duc ; et

les hostilités commencèrent en 1334. Le comte de Flandre ravagea le Brabant, tandis que ce dernier lui rendait la pareille en ravageant le territoire flamand.

Conrad de la Marck, frère du Prince-évêque, s'empara de la ville de Herve et s'en revint chargé de butin. Le duc de Brabant, ne pouvant soutenir la lutte, invoqua alors la médiation du Roi de France; mais il fut contraint de payer d'énormes sommes d'argent.

En 1345, **Engelbert de la Marck**, neveu d'Adolphe, succéda à ce dernier en qualité de Prince-évêque. De nouveaux troubles éclatèrent et rallumèrent la guerre civile.

Querelle entre un bourgeois de Huy et un paysan du Condroz

Pendant la vacance du siège épiscopal, un bourgeois de Huy, ayant eu une querelle avec un paysan du Condroz l'avait frappé d'un coup mortel. Poursuivi par les parents de la victime, il avait obtenu leur désistement moyennant finance !

Le mambour⁵ Louis d'Agimont avait ratifié cet arrangement, mais cela ne faisait pas l'affaire du bailli du Condroz, Nicolas de Fraipont. Quand Engelbert de la Marck eut pris possession de l'Évêché, le bailli du Condroz fit saisir le meurtrier qui, aussitôt, fut décapité.

Cette nouvelle mit toute la ville de Huy sur pied. Les Métiers prirent les armes, déployèrent leurs bannières et se dirigèrent vers le village de **Neuville-sous-Huy**, où demeurait le bailli, dont ils détruisirent la maison de fond en comble (1^{er} mars 1346). Le bailli s'en fut se plaindre aux échevins de Liège qui firent "crier au Perron"⁶ dix-huit bourgeois de Huy et portèrent contre eux le décret de bannissement.

Les Hutois, plus exaspérés que jamais, invoquèrent le secours des autres villes du pays, intéressées, disaient-ils, à ne pas laisser violer les conventions stipulées. Les plaintes des Hutois furent accueillies partout avec empressement ; et les Communes déclarèrent prendre fait et cause pour eux (30 mars 1436).

La sentence des échevins de Liège fut proclamée nulle. Engelbert de La Marck, sans approuver la conduite du bailli du Condroz, exprima hautement son mécontentement des violences auxquelles on s'était livré contre cet officier.

Les choses s'envenimèrent et Engelbert de La Marck alla trouver Charles de Luxembourg qui venait d'être élu empereur d'Allemagne, pour demander l'assistance de ce dernier et réduire les révoltés. De leur côté, les Communes ne restèrent pas inactives. Quand elles eurent connaissance de la démarche faite auprès de l'empereur, elles déployèrent une ardeur incomparable. Les Hutois surtout manifestaient le plus grand enthousiasme. Toute la Hesbaye se réunit à eux. À Liège, les Métiers s'organisaient avec une persévérance infatigable et tout annonçait, une vigoureuse résistance !

On constate ici combien les anciens habitants de la Principauté aimaient faire la guerre ! C'était, pour eux, une véritable passion de se battre, souvent pour des raisons bien légères, sans considérer les terribles conséquences !

La bataille de Vottem (1346)

L'armée des Communes, commandée par deux excellents capitaines, Berthoud **d'Ocquier** et Baes de Waroux, entra en campagne le 7 juillet 1346 et prit position près de Vottem, sur les hauteurs de Xhovémont et de Sainte- Walburge.

L'armée du Prince s'établit à Vottem même. Le lendemain, on se rangea en bataille. Charles de Luxembourg⁷ avait amené plus de 7 000 cavaliers. Parmi cette brillante noblesse, on distinguait son père, le valeureux roi de Bohême, les comtes de Gueldre, de Juliers⁸, de la Marck, de Clèves, de Vianden, de Namur, de Salm, de Looz et une infinité de chevaliers du plus haut parage.

L'armée du Prince-évêque se partagea en trois corps et enserra, comme dans un cercle, l'armée des Communes et des Métiers. Les milices communales résistaient vigoureusement. Les Hutois invoquaient à grands cris "**saint Mengold**"⁹, pendant que les Liégeois criaient "**Notre Dame et saint Lambert**".

Du côté du Prince, on entendait les cris de guerre des chevaliers mêlés et confondus comme dans une rumeur immense ! Tous ces guerriers, montés sur leurs pesants destriers¹⁰, font de vains efforts pour entamer les lignes plébéiennes¹¹.

Les Liégeois restent inébranlables et semblent fixés au sol comme dans un mur de fer. Les chevaliers se résignent à mettre pied à terre et à combattre, à armes égales, cette foule plébéienne héroïque... Inutile tentative ! Les Drapiers repoussent, avec le même succès, cette nouvelle attaque ! Les cadavres s'amoncellent sous leurs coups. Le sire de Fauquemont entretient, par son exemple et sa parole, l'ardeur des siens ; mais à la fin, il est renversé, expirant ; et sa chute est le signal de la défaite complète ! L'armée princière abandonne le champ de bataille en pleine déroute, et ne s'arrête, dans sa fuite, qu'à Wonck-sur-Geer, à près de quatre lieues¹² de Liège.

Les vainqueurs firent une entrée triomphale à Liège. Le combat de Vottem ne termina pas la guerre ; l'animosité des esprits était entretenue par les hostilités auxquelles on se livrait des deux côtés. Les garnisons des châteaux forts de *Moha* et de *Nandrin* faisaient des incursions ruineuses dans le Condroz et en Hesbaye.

Le chapitre de Saint-Lambert, désolé de ce qui se passait, ne négligea rien pour amener un arrangement entre les parties belligérantes ; et une trêve fut conclue ; mais on tenta en vain une paix définitive ! En désespoir de cause, le Prince-évêque crut devoir recourir au duc de Brabant, qu'il alla trouver à Louvain avec lequel il fit alliance le 13 février 1347. Avec des forces considérables, le duc de Brabant pénétra en Hesbaye où l'Évêque vint le rejoindre avec toute sa chevalerie.

À cette nouvelle, les Maîtres-à-temps (bourgmestres) firent crier "l'Ost" au Perron¹³. Les Métiers prirent les armes ; des renforts arrivèrent de Huy, de Dinant, des villes et des villages condrusiens et hesbignons. L'armée des Communes se mit en marche le 19 juillet 1347, jour anniversaire de la bataille de Vottem. Trente mille hommes se trouvaient en présence des troupes brabançonnnes dans une vaste plaine située entre Tourinne et Waleffe.

Inutile de décrire ici les détails de la bataille, mais les milices communales, mises en pleine déroute, firent une fuite désespérée. Leurs pertes furent énormes ! Les uns portent à 10 000 ; d'autres à 15 000 le nombre de ceux qui périrent dans cette fatale journée.

Telles furent les déplorables conséquences d'une malheureuse dispute contre un hutois et un pauvre paysan condrusien !

Les vainqueurs abusèrent de leurs succès pour assouvir leurs haines ou cupidités privées, en promenant l'incendie dans quantité de villages hesbignons. La paix fut conclue au village de Waroux et proclamée le 28 juillet 1347. Les villes purent conserver leurs privilèges, mais les alliances contractées entre elles furent annulées. De plus, elles durent s'obliger à payer au Prince-évêque 140 000 écus d'or, et à fournir, à leurs frais, 600 fantassins au duc de Brabant, chaque fois que celui-ci l'exigerait et cela pendant 40 ans.

Ce n'était que les préliminaires d'une paix plus durable. Des arbitres, désignés par l'évêque et les Bonnes Villes, arrêterent la rédaction d'une "loi nouvelle" définitivement adoptée le 12 octobre 1355. La "Nouvelle loi" fut bien accueillie par toute la population ; et, singulier revirement, les Liégeois, reconnaissants, portèrent jusqu'aux nues le nom de leur évêque, lequel rentra dans sa capitale au bruit des acclamations les plus chaleureuses. ■

Les sous-titres et notes sont de la rédaction.

¹ Bailli : officier de robe qui rendait la justice au nom d'un seigneur.

² Voué : ? sans doute "avoué" = terme de droit féodal. L'avoué était, généralement un noble. Son rôle consistait à défendre les droits des églises et des abbayes.

³ Jean de Bohême, dit Jean L'Aveugle (1296-1346) empereur germanique, fils de Henri VII de Luxembourg., tué à la bataille de Crécy à laquelle il avait voulu participer malgré sa cécité accidentelle.

⁴ Sénéchal : fonction apparue chez les Mérovingiens, désignait l'un des premiers serviteurs, de la maison des rois francs. Sous les Carolingiens et les premiers Capétiens, il ne servait plus le roi que lors des grandes cérémonies. Le grand sénéchal avait l'intendance de la maison et de la table du roi. Il avait en outre, le commandement des armées et c'était lui qui portait la bannière du roi. Il rendait aussi justice aux sujets du prince et présidait le tribunal. Sa fonction était donc considérable et redoutée.

⁵ Mambour : était une sorte de régent que le Chapitre de Saint-Lambert investissait de la souveraine puissance pendant la vacance du siège épiscopal.

⁶ Crier au Perron : clamer leur nom devant le Perron.

- ⁷ Charles IV de Luxembourg : empereur germanique (1316-1378) fils de Jean de Bohême.
- ⁸ Juliers : nom français de la ville allemande "Jülich" (entre Liège et Aix-la-Chapelle).
- ⁹ Saint Mangold : il était d'usage au moyen âge d'invoquer un saint lors des batailles. Ainsi, les Français hurlaient-ils "Par saint Jean et saint Denis" en courant à la bataille.
- ¹⁰ Destrier (n.m.) : mot ancien : cheval de bataille.
- ¹¹ Plébéien : adjectif de "la plèbe" : antiquité romaine = classe populaire, par opposition aux Patriciens. Du latin "*plebs*".
- ¹² Lieue : ancienne mesure de distance qui valait 4,444 km.
- ¹³ Ost : terme ancien signifiant armée. Dans le vocabulaire de la féodalité, service militaire.

Ça s'est passé près de chez vous

Maltraitance animale à Nandrin

À la fin du mois de décembre, par un après-midi glacial, nous nous promenions, ma petite fille et moi, afin de jouir des paysages féériques exceptionnels créés par la neige.

Encore émerveillés par les splendeurs éphémères sculptées par le gel et la neige, nous marchions d'un pas alerte sur la route du Petit Baimont lorsque nous fûmes médusés par un spectacle aussi ahurissant qu'épouvantable. Là, devant nous, dans la prairie, trois vaches se tenaient immobiles, l'œil morne et hébété, figées, cimentées dans quarante centimètres de neige. Depuis combien de temps ? Aucune trace alentour !

Nous ne pûmes refréner notre colère et apostrophâmes le fermier qui se trouvait devant sa ferme pour lui exprimer notre indignation et notre colère. Quel ne fut pas notre ahurissement de nous entendre rétorquer que "les vaches étaient super bien dans le pré" !

Mais, notre indignation fut portée à son comble quand nous demandâmes au fermier pourquoi une des trois vaches avait un pi aussi énorme. La réponse du fermier acheva de nous pétrifier : "elle va bientôt vèler". Le mot barbare ne put que très misérablement traduire notre violente indignation.



Lorsque le fermier nous demanda si c'était nous qui avions averti la police, nous ne pûmes que répondre négativement, mais nous lui lançâmes que la société protectrice des animaux serait avertie. Ce qui fut fait ! Après le week-end, les vaches avaient quitté la prairie. Du moins, nous ne les avons plus aperçues. ■

Environnement général

Ne pourrait-on pas avoir recours à autre chose qu'au sel ?

La stratégie habituelle adoptée par les responsables pour lutter contre les difficultés de circulation que doivent affronter les usagers de la route en cas de verglas ou de neige abondante, est le recours automatique à l'usage du sel.

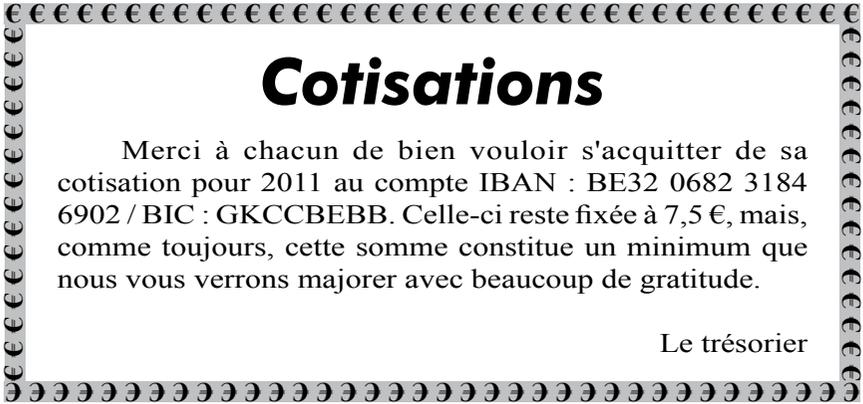
Chacun a en mémoire les problèmes d'approvisionnement de sel rencontrés par les autorités pendant la grande offensive hivernale que nous venons de subir. À la lumière des communiqués officiels idoines, on a pu se rendre compte des quantités astronomiques de sel qui furent répandues sur nos chaussées dans tout le pays. Et, selon, l'association des fournisseurs de sel de déneigement, la tendance est à l'augmentation au fil des dernières années.

Ce qui est étonnant, c'est le silence (la méconnaissance) des médias au sujet de l'impact considérable du sel sur l'environnement. En effet, le sel brûle le feuillage des végétaux, provoque un dessèchement des racines, cause des réactions chimiques dans le sol, libère les métaux lourds (Pb, Al, Zn) produits par les véhicules (qui imprègnent le revêtement des routes) et que l'eau de ruissellement disperse dans la nature, et notamment dans les cours d'eau. Il est évidemment superflu de souligner que la salinité de ces derniers est dramatiquement accrue au détriment de la faune et de la flore.

Mais, que fait-on dans d'autres pays ?

Souvent, hélas, comme chez nous ! Mais, certains pays ont décidé de limiter l'utilisation du sel de déneigement en veillant à protéger les zones les plus vulnérables comme la proximité des cours d'eau. C'est le cas du Canada. En Autriche et en Suisse, le sel est interdit sur de nombreuses routes sur lesquelles on répand des grenailles dont l'efficacité est reconnue par les usagers. Au Japon une technique plus surprenante est appliquée, à savoir réchauffer la route pour faire fondre la neige selon du principe du décapeur thermique. Cette méthode implique une consommation énorme d'énergie.

La solution, chez nous, serait de pouvoir aussi utiliser le gravier plutôt que le sel dans les zones critiques, mais il faudrait alors veiller à nettoyer les chaussées dès la fonte des neiges afin d'éviter l'obstruction des égouts. Une collaboration des habitants serait souhaitable afin qu'ils dégagent les caniveaux. ■



Cotisations

Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de sa cotisation pour 2011 au compte IBAN : BE32 0682 3184 6902 / BIC : GKCCBEBB. Celle-ci reste fixée à 7,5 €, mais, comme toujours, cette somme constitue un minimum que nous vous verrons majorer avec beaucoup de gratitude.

Le trésorier

Lutte à mort contre la berce du caucase

Les promeneurs des bords de Vesdre la connaissent ou, du moins, ont entendu parler de cette plante invasive géante (de 1,5 à 4 mètres de haut à maturité et caractérisée par de grandes feuilles dentées) dont la sève provoque de sévères brûlures de la peau. La berce du Caucase, c'est son nom, envahit depuis plusieurs années la plupart des cours d'eau wallons. *"La Vesdre est fortement touchée, au même titre que l'Ourthe et l'Amblève, certainement parce qu'elle y a été introduite plus tôt qu'ailleurs"*, indique Florence Hauregard, de la cellule de coordination du Contrat Rivière Vesdre. Le nombre impressionnant de graines que la berce peut produire - environ 10 000 par plante - lui permet de développer de très grandes populations et de se disperser au fil de l'eau. Tout contact de la peau avec de la sève, suivi d'une exposition au soleil, provoque de graves brûlures, parfois jusqu'au troisième degré. De plus, sa taille génère une ombre au sol très importante, entravant la germination des autres espèces. La plante puise également les différentes ressources nutritives du sol, laissant peu de nutriments au reste de la flore. Enfin, l'invasion d'un site par la berce du Caucase entraîne une homogénéisation de la flore et des paysages, ce qui n'est pas sans conséquence sur la faune associée.

À la suite d'un recensement le long des cours d'eau du sous-bassin de la Vesdre, la cellule de coordination du Contrat Rivière Vesdre a mis en œuvre une campagne de gestion, qui consiste à couper la racine de la berce, de mi-juin à mi-juillet. *"C'est la période idéale pour éradiquer cette plante. Mais il y en a tellement que ce sont celles à fleurs qui ont dans un premier temps été visées"*, commente Florence Hauregard. *"Il est certain qu'il faudra mener cette campagne pendant plusieurs années."* Afin de limiter le plus possible sa propagation ainsi que les nuisances qu'elle occasionne, le Service Public de Wallonie mettra en place dès 2011 un plan de gestion de la berce du Caucase à travers toute la Wallonie.

Samedi 7 mai 2011 à 14 h

Élimination des plantes invasives
(Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya).
Réparation des clôtures.
Nettoyage des mares et du ruisseau de la Neuville.

Matériel : gants, bottes.

Informations : Paul Éloy : 085.51.28.36

Environnement général

Le plastique, matière mortifère

Depuis les années qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le plastique a envahi tous les domaines de notre vie quotidienne jusqu'à la phagocyter. C'est avec plaisir qu'il fut accueilli à l'époque, car dans de nombreux cas, il remplaçait avantageusement des matériaux bien plus fragiles comme le verre, la bakélite... Son succès, au fil des années, a été foudroyant, à tel point que très vite, il s'est révélé être un envahisseur incontrôlable et... incontrôlé malgré les modestes tentatives louables initiées par des sociétés de recyclage aidées dans cette tâche par les pouvoirs publics.

Une des utilisations la plus visible et la plus massive du plastique est la fabrication des emballages de toutes sortes qui submergent littéralement nos poubelles et, hélas, notre environnement. Les bouteilles en plastique infestent les bords de routes, les rives de nos ruisseaux, s'accumulent en masses immondes aux barrages des fleuves et rivières (voir le barrage de l'Ourthe à Chênée) tandis que des haillons répugnants s'accrochent hideusement à la végétation.

Et pourtant, cette situation est presque dérisoire comparée à ce qui se passe sur d'autres continents.

Citons à titre d'exemple, la monstrueuse montagne de déchets qui s'élève, d'année en année, à Saïda au Liban et dont des tonnes

d'ordures sont emportées par les flots, polluant gravement la Méditerranée et se déversant dans l'Atlantique. Et l'Afrique ? Là, ce sont des kilomètres de plage - naturellement idylliques - métamorphosés en infects et pestilentiels dépotoirs par des objets et bouteilles en plastique vomis chaque jour par l'océan. En Asie, c'est aussi tragique. L'Océan Pacifique est dans une situation funeste pire encore. Là, entre l'Amérique et L'Océanie, s'est accumulée une quantité gigantesque de récipients et de guenilles en plastique telle, qu'elle forme un sixième continent, grand comme la France et épais de plus d'un mètre.

Hélas, l'œuvre néfaste du plastique ne se limite pas à la destruction catastrophique de l'environnement. Il agresse mortellement et sournoisement la faune et, bien sûr, l'homme.

Un exemple de ses méfaits sur la faune : sur l'île de Texel aux Pays-Bas, 100 % des goélands et mouettes, de toutes espèces, ont l'estomac encombré par des morceaux de plastique. Il en est de même de nombreux poissons et mammifères marins partout sur la planète.

Quant à l'homme, de nombreux spécialistes dénoncent la dangerosité du plastique pour sa santé. Ainsi, en France, on a interdit le bisphénol A dans les biberons. Des études prouvent la présence de plastique dans les urines de 90 % de la population. L'on sait, en effet, maintenant, que le plastique libère diverses substances nocives dans les liquides et aliments qu'il contient.

Que faire pour combattre cet ennemi insidieux et sournois ?

À son niveau, modeste certes, le citoyen - consommateur - peut/doit éviter le plus possible les aliments conditionnés dans des emballages en plastique tant pour préserver sa santé que protéger l'environnement.

Hormis cette décision, il faudra nous contenter d'espérer que le plastique dégradable se généralise quoiqu'il ne résoudra pas les problèmes d'impact sur la santé humaine et entretenir, naïvement, l'espoir que les décideurs politiques prendront enfin conscience de l'importance du danger environnemental et sanitaire de l'usage du plastique. ■

Quand la météo perd la boule

1. Juillet 2000 : déficit record d'ensoleillement avec seulement 93 heures de soleil à Uccle pour une normale saisonnière de 195 heures.
2. Été 2003 : l'été le plus chaud jamais enregistré à Uccle avec 19,7 °C de moyenne (le fameux été 1976 : 19,3 °C).
3. Juillet 2006 : le mois de juillet le plus chaud avec 23 °C de moyenne à Uccle alors que la normale saisonnière est de 16,9 °C.
4. Août 2006 : jamais un mois d'août n'a eu autant d'orages (25 jours) et n'a été aussi sombre (94 h 30 d'insolation, soit la valeur la plus basse depuis 1833).
5. Janvier 2007 : le mois de janvier le plus doux avec une température moyenne de 7,2 °C à Uccle. Le 17, des rafales de vent (jusqu'à 130 km/h à Spa) ont provoqué de nombreux dégâts dans le pays.
6. Avril 2007 : le mois d'avril le plus sec avec 0,0 mm de précipitations à Uccle (entre le 31 mars et le 7 mai) et aussi l'un des plus chauds 14,3 °C de température moyenne. Avril suivait cinq mois consécutifs très chauds.
7. Janvier 2009 : 2^e d'une série de trois hivers remarquables (2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011). Chacun a comporté au moins une vague de froid. La température la plus froide est atteinte dans la nuit du 6 au 7 avec -12,8 °C à Uccle, le plus froid depuis 1997. Le record absolu est -30,1 °C à Rochefort en 1940.
8. Décembre 2010 : 23 jours de neige, le précédent record remontait à décembre 1950 avec 15 jours. C'était également, avec une moyenne de -0,7 °C, le mois de décembre le plus froid depuis 1950.

9. 2010 : 53 jours de neige sur l'ensemble de l'année. 2010 détrône ainsi 1906.

10. 2001-2010 : la décennie la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle de la planète. La température moyenne (continents et océans) était supérieure de 0,56 °C à 1991-2000, la décennie tenante du titre.

Source : Météo Belgique

Les faux produits du terroir

Les champignons de Paris

De Paris, ils n'ont que le nom. Pire : 88 % d'entre eux viennent de l'étranger, les rayons des supermarchés regorgeant le plus souvent de champignons issus des États-Unis, de la Chine ou des Pays-Bas, les trois principaux pays producteurs. En France, s'ils ont pendant longtemps été élevés dans la capitale, les fameux champignons ne poussent désormais plus qu'à Saumur. La ville dans le Maine-et-Loire regroupe 70 % de la production nationale (12 % du global consommé).

La charcuterie corse

Elle est présentée comme un des plus purs produits du terroir français. Et pourtant : la charcuterie corse ne dispose d'aucune "Appellation d'origine contrôlée". Le consommateur ne trouvera donc sur les rayons des supermarchés du continent que des produits dont les matières premières proviennent d'ailleurs à plus de 90 %. Ainsi, malgré les têtes de Maure et les mentions "produit de l'île de Beauté" sur les étiquettes, le saucisson d'âne est importé d'Argentine et les jambons sont pour la plupart composés de carcasses issues de Chine.

Le jambon d'Aoste

C'est l'un des jambons les plus consommés de France, mais ce dernier n'a rien à voir avec la charcuterie de la ville italienne d'Aoste. Ce produit est en fait fabriqué en France à partir de carcasses chinoises et américaines, dans une commune du même nom, mais située en... Isère ! Et contrairement à son homologue transalpin, qui est un jambon cru, il s'agit d'un jambon mi-cuit. Le subterfuge a fonctionné pendant des années puisque la marque déposée "Jambon d'Aoste" a

été la propriété du groupe Aoste (Cochonou/Justin Bridou), leader français de la charcuterie. Il aura fallu que la Commission européenne interdise récemment (2008) l'utilisation de cette appellation qui prête à confusion pour que l'ambiguïté cesse. La marque a depuis été renommée "Jambon Aoste".

L'A.O.C de Bretagne

Présentées comme de purs produits du terroir français, les charcuteries de Bretagne disposent d'une "Appellation d'origine contrôlée" qui n'oblige les fabricants qu'à une seule chose : posséder au moins un lieu d'emballage ou de transformation en Bretagne. Le consommateur trouvera donc sur les rayons des supermarchés des produits dont 82 % des matières premières proviennent du monde entier. Ainsi, les carcasses de porcs, souvent issues de Chine, de Hollande ou de Pologne, le sel dit de Guérande, importé d'Argentine et du Vietnam, et les boyaux d'andouilles importés pour la plupart de Corée. L'andouille dite de Vire, et autres charcuteries "De Bretagne", rejoignent ainsi la mythologie des produits bretons, comme le beurre et la pâtisserie, dont 73 % provient de la communauté Européenne et d'Asie.

La moutarde de Dijon

Pour faire de la moutarde de Dijon, il faut du vinaigre, de l'eau, du sel et des graines du... Canada ! Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la moutarde utilisée dans la préparation de la fameuse pâte ne vient pas de la région de Dijon. Une explication à cette bizarrerie : à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la mise en place de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs se sont désintéressés de la moutarde, qui ne leur permettait pas de recevoir les subsides de l'Union européenne. Résultat : 90 % de la production utilisée pour la moutarde de Dijon provient maintenant du Canada.

Source : Ministère de l'Agriculture

En bref : une information intéressante pour les amateurs de balades

<http://2011groupedecouvertes.blogspot.be>



L'hiver est là, n'oublions pas les oiseaux !

Cette année, l'hiver semble renouer avec la tradition orale des anciens, c'est un vrai hiver. Par ailleurs, l'enneigement est extraordinaire par son épaisseur et sa persistance (déjà 23 jours en décembre).



Les oiseaux sauvages vivent donc une période particulièrement pénible et mortelle. Les journées sont courtes et les possibilités de découvrir leur nourriture d'autant plus réduites qu'il a neigé beaucoup.

Notre aide n'est donc pas seulement bienvenue, elle est vitale. ■